



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

VILLE DE TAVERNY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 175-2025-FI06

SÉANCE EN DATE DU 11 DÉCEMBRE 2025

RÉGIE MUNICIPALE "GESTION DU PARKING SOUTERRAIN DE LA PLACE CHARLES-DE-GAULLE", BUDGET ANNEXE, DÉCISION MODIFICATIVE N°2

L'an deux mille vingt cinq, le 11 décembre à 20h00, le Conseil municipal de la commune de Taverny dûment convoqué par Madame le Maire le 5 décembre 2025, s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances en Salle du Conseil Municipal - Place du Marché Neuf, sous la présidence de Madame Florence PORTELLI, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 35

MEMBRES PRÉSENTS :

- Mme PORTELLI Florence, Maire ;
- Mme FAIDHERBE Carole, M. KOWBASIUK Nicolas, M. CLÉMENT François, Mme PRÉVOT Vannina, M. GASSENBACH Gilles, Mme CARRÉ Véronique, M. DO AMARAL Philippe, Mme KIEFFER Corinne, M. BOUSSAC Paul-Louis, Adjoints au Maire ;
- M. SANTI Elie, M. BAGHDAOUI Mahdjoub, M. MASSI Jean-Claude, Mme BOUIZEM Rabia, M. LELOUP Michel, M. ARÈS Philippe, Mme PASINI Anna, Mme TAVARÈS DE FIGUEIREDO Alice, Mme DA SILVA Céline, Mme GRELLIER Isabelle, Mme PICHON Laurianne, Mme LEFEVRES Estelle, M. POVERT Raphaël, M. KOURIS Patrick, M. LAMARCA Baptiste, M. MAUGIS Paul, Mme THOREAU Catherine, Mme BAETA Yolande, M. CHARTIER Franck, M. COTTINET Thomas, Mme MEZIANI Bilinda, formant la majorité des membres en exercice.

MEMBRES REPRÉSENTÉS :

- Mme BOISSEAU-STAL Laetitia par Mme PORTELLI Florence
- Mme EL ATALLATI Fatima par Mme PRÉVOT Vannina
- M. LE ROUX Cédric par Mme THOREAU Catherine

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur

095-219506078-20251211-6387-DE-1-1

Réception en sous-préfecture le : 12 décembre 2025

Publication le : 12 décembre 2025

MEMBRE ABSENT NON PRÉSENTÉ :

- M. SIMONNOT Alexandre.

Madame Estelle LEFEVRES a été élu secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 030-2025-FI03, du conseil municipal en date du 27 mars 2025, portant approbation de la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour l'exploitation du service public industriel et commercial dénommé « Gestion du parking souterrain de la place Charles-de-Gaulle », à compter du 1er mai 2025,

Vu la délibération n° 062-2025-FI08n du conseil municipal, en date du 22 mai 2025 portant approbation du budget primitif du budget annexe de la régie municipale « gestion du parking souterrain de la place Charles-de-Gaulle »

Vu la délibération n° 084-2025-FI02 du conseil municipal en date du 26 juin 2025 portant approbation de la décision modificative n°1 du budget annexe de la régie municipale « gestion du parking souterrain de la place Charles-de-Gaulle »

Vu la nomenclature comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux,

Considérant que pour mémoire, par délibération n° 030-2025-FI03, le conseil municipal a approuvé la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour l'exploitation du service public industriel et commercial dénommé « Gestion du parking souterrain de la place Charles-de-Gaulle », à compter du 1er mai 2025 ;

Considérant que le budget 2025 se présente comme suit :

Chapitre / Nature	Libellé	Dépenses			Chapitre / Nature	Libellé	Recettes		
		BP 2025	DM 1	Crédits			BP 2025	DM 1	Crédits
011	Charges à caractère général	187 500,00 €	-2 100,00 €	185 400,00 €	74	Subvention d'exploitation	100 000,00 €		100 000,00 €
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	6 500,00 €		6 500,00 €	74	Subvention d'exploitation	100 000,00 €		100 000,00 €
611	Sous-traitance générale	102 064,00 €		102 064,00 €	75	Autres produits de gestion courante	87 500,00 €		87 500,00 €
61558	Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	10 000,00 €		10 000,00 €	7541	Redevance de stationnement	87 500,00 €		87 500,00 €
6156	Maintenance	10 000,00 €		10 000,00 €					
6168	Autres primes assurances	10 000,00 €		10 000,00 €					
618	Divers	48 936,00 €	-2 100,00 €	46 836,00 €					
012	Charges de personnels		2 100,00 €	2 100,00 €					
6218	Autre personnel extérieur	1 500,00 €		1 500,00 €					
6453	Cotisations aux caisses de retraite	600,00 €		600,00 €					
Total des dépenses d'exploitation		187 500,00 €	0,00 €	187 500,00 €	Total des recettes d'exploitation		187 500,00 €	0,00 €	187 500,00 €

Considérant que le chapitre 012 doit être corrigé par décision modificative (DM) le budget primitif.

Considérant que la DM n° 2 se présente comme suit, uniquement en dépense d'exploitation :

Dépenses						
Chapitre / Nature	Libellé	BP 2025	DM 1	DM 2	Crédits	
011	Charges à caractère général	187 500,00 €	-2 100,00 €	-5 900,00 €	179 500,00 €	
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	6 500,00 €			6 500,00 €	
611	Sous-traitance générale	102 064,00 €			102 064,00 €	
61558	Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	10 000,00 €			10 000,00 €	
6156	Maintenance	10 000,00 €			10 000,00 €	
6168	Autres primes assurances	10 000,00 €			10 000,00 €	
618	Divers	48 936,00 €	-2 100,00 €	-5 900,00 €	40 936,00 €	
012	Charges de personnels		2 100,00 €	5 900,00 €	8 000,00 €	
6218	Autre personnel extérieur		1 500,00 €		1 500,00 €	
6451	Cotisations à l'URSSAF			5 900,00 €	5 900,00 €	
6453	Cotisations aux caisses de retraite		600,00 €		600,00 €	
Total des dépenses d'exploitation		187 500,00 €	0,00 €		187 500,00 €	

Considérant l'avis rendu par la Commission n°2, Cadre de vie, Ressources, Sécurité et Intercommunalité en date du 2 décembre 2025.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Ce dossier n'ayant fait l'objet d'aucun débat contradictoire.

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} :

La décision modificative n° 2 du budget annexe 2025, de la régie autonome « Gestion du parking souterrain de la place Charles de Gaulle », est adoptée, comme suit :

Dépenses						
Chapitre / Nature	Libellé	BP 2025	DM 1	DM 2	Crédits	
011	Charges à caractère général	187 500,00 €	-2 100,00 €	-5 900,00 €	179 500,00 €	
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	6 500,00 €			6 500,00 €	
611	Sous-traitance générale	102 064,00 €			102 064,00 €	
61558	Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	10 000,00 €			10 000,00 €	
6156	Maintenance	10 000,00 €			10 000,00 €	
6168	Autres primes assurances	10 000,00 €			10 000,00 €	
618	Divers	48 936,00 €	-2 100,00 €	-5 900,00 €	40 936,00 €	
012	Charges de personnels		2 100,00 €	5 900,00 €	8 000,00 €	
6218	Autre personnel extérieur		1 500,00 €		1 500,00 €	
6451	Cotisations à l'URSSAF			5 900,00 €	5 900,00 €	
6453	Cotisations aux caisses de retraite		600,00 €		600,00 €	
Total des dépenses d'exploitation		187 500,00 €	0,00 €		187 500,00 €	

Article 2 :

Après intégration de la décision budgétaire n° 2/2025, les équilibres du budget annexe s'établissent comme suit :

	Budget voté	DM n° 2	Total
Fonctionnement	187 500,00 €	0,00 €	187 500,00 €
Total	187 500,00 €	0,00 €	187 500,00 €

Article 3 :

Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée au représentant de l'État dans le département et au comptable public.

Article 4 :

La présente délibération sera publiée de manière dématérialisée sur le site internet de la Commune et inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal de la ville de Taverny.

Article 5 :

La délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Taverny dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de manière dématérialisée, sur le site internet de la Commune, disponible à l'adresse suivante : <https://www.ville-taverny.fr>.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 boulevard de l'Hautil à Cergy-Pontoise (95027) dans un délai de deux mois à compter de la publication de la délibération ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif peut également être saisi directement par l'intermédiaire de l'application « Télérécours citoyens » (informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).

DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX

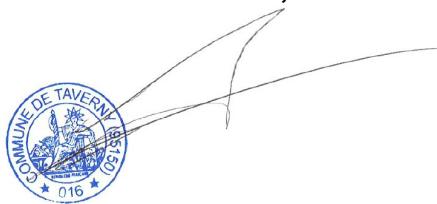
Adoption à l'unanimité

Pour : 28

Abstentions : 6 (C. THOREAU, Y. BAETA, F. CHARTIER, T. COTTINET, B. MEZIANI, C. LE ROUX)

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,



Florence PORTELLI